

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Octobre

M. BARTHOU A OLORON

Oloron, 19 octobre.

M. Louis Barthou, ministre de l'Intérieur, a été accueilli à Oloron par de vives et sympathiques manifestations.

Après la réception des autorités à la sous-préfecture, le ministre s'est rendu à un banquet que lui offraient ses électeurs.

Au moment des toast, M. Louis Barthou s'est levé et a prononcé un grand discours politique, auquel l'approche de la rentrée des Chambres donne une importance particulière.

DISCOURS DE M. BARTHOU

M. Louis Barthou remercie tout d'abord le Comité républicain d'Oloron, organisateur de cette fête, de lui avoir toujours maintenu sa confiance.

Faisant allusion à un incident récent, le Ministre déclare qu'il revient au milieu de ses électeurs la tête haute :

« Accusé follement et fausement, dit-il, d'avoir sacrifié les intérêts généraux du pays à d'inavouables intérêts personnels, j'ai fait appel sans hésitation au jugement même de mes adversaires politiques. Ils ont prononcé, vous connaissez leur verdict unanime, et l'odieuse calomnie qui avait sifflé sur mon passage est écrasée de leurs propres mains. »

De chaleureux applaudissements accueillent les paroles de M. Barthou qui, continuant son discours, rentre aussitôt dans le fond de son sujet et examine avec beaucoup d'éloquence l'état général de la situation politique actuelle.

Le Ministre dit que les interpellations annoncées avec grand fracas n'émeuvent pas le Cabinet, qui restera fidèle à la politique suivie par lui jusqu'à ce jour.

« Nous avons accepté, dit-il, le pouvoir dans une heure difficile, après une expérience qui avait profondément agité et inquiété le pays. Nous avons vu le parti radical tenter, sous prétexte de réforme fiscale, une œuvre de division sociale ; éveiller par des concessions imprudentes et des complaisances inattendues l'ardeur et les espérances du socialisme révolutionnaire ; risquer de compromettre, au dehors, les intérêts

traditionnels du pays ; au dedans, créer entre les deux Chambres un conflit redoutable auquel ses alliés impatients donnaient déjà pour terme, par la violation de la Constitution, une situation révolutionnaire.

« A cette œuvre, nous nous flattons de pouvoir opposer la nôtre, comme à cette politique nous opposons celle dont nous nous inspirons chaque jour. Nous avons poursuivi le rapprochement, non la haine. Nous avons contenu les manifestations extérieures du socialisme dans le respect des lois. Nous avons défendu la dignité de la justice, qui, supérieure aux partis, ne doit jamais être une œuvre de parti. Nous avons rétabli l'indispensable harmonie des pouvoirs publics. Rarement vacances parlementaires furent plus calmes, et les agitateurs professionnels ont tempéré de prudence leurs habituelles provocations. » (Applaudissements).

M. Barthou fait ensuite une courte allusion à l'état de notre politique extérieure :

« La France, dit-il, laborieuse et pacifique, unie et enthousiaste, a fêté la présence sur son territoire d'hôtes augustes et a goûté le prix de l'amitié inaltérable d'une grande nation. » (Salve d'applaudissements).

La Droite

Le Ministre ajoute que le cabinet attend avec une entière confiance la rentrée du Parlement. Sa confiance est trop grande dans la force durable de la politique modérée, libérale, progressiste, pour qu'il tente de se dérober à sa discussion.

M. Barthou affirme que, sans provocation ni faiblesse, le Cabinet pratique une politique également éloignée de la réaction et de la révolution.

Il dédaigne de prendre au sérieux le reproche ridicule que ses adversaires lui font de pactiser avec la réaction, même avec la monarchie, et de travailler à en hâter le retour.

« Nous n'avons abdiqué, dit-il, ni dans leur principe ni dans leur application aucune des lois qui consacrent les droits de l'Etat laïque. Nous attendons qu'on prenne à cet égard la peine de substituer des faits précis aux insinuations vagues. On parle de concessions ; qu'on les indique ! On parle de faiblesse : qu'on dénonce les actes !... Sans doute, nous poursuivons, nous tentons de réaliser le rapprochement de tous les Français sous la République et dans la République. Est-ce trahir notre passé, nos aïnés, les fondateurs du régime ? » (Applaudissements).

Les Ralliés

Le Ministre dit que le Cabinet ne fait que poursuivre la politique de Gambetta et de Jules Ferry, ces grands ouvriers de la République.

Peu à peu, il avait fait prendre cette idée à Jean comme réalisable. C'était aujourd'hui chez Valinier une idée fixe. Il avait pour Ferdinand la reconnaissance qu'ont les amoureux envers ceux dont ils attendent les bons offices. Il ne se doutait nullement des liens qui l'attachaient à cet intermédiaire obligeant.

Voyant que Geneviève était plus forte à elle seule qu'eux tous réunis, Ferdinand résolut de supprimer l'obstacle que le rival de Jean apportait à ses machinations.

Dans l'impossibilité de faire passer Francis personnellement comme indigne, Dubois cadet se rabattit sur Gerbal. Déjà ce fidèle adepte de la bouteille subissait la peine de son infamie morale, il fallait évidemment appuyer sur cette corde qui, suivant Ferdinand, finirait bien par chanter la chanson qu'il voulait que l'on chantât.

Ce fut une véritable combinaison digne de Machiavel, un Italien modèle comme on le sait.

Voici quel fut le plan adopté à la suite de la visite que Ferdinand avait faite à son frère aîné.

Lorsque le lendemain Gerbal se présenterait à l'atelier pour être embauché, le contre-maître s'arrangerait pour n'être point là à son arrivée. Toutefois il aurait pris ses précautions et donné des renseignements précis à son remplaçant en lui recommandant de ne point indiquer leur origine. Dans ces conditions, Gerbal ne serait pas embauché, refusé chez Hartwig et Co, il ne trouverait nulle part du travail. Il serait réduit à l'état de galeux dont aucun atelier ne voudrait.

Conséquence de cet ostracisme : désespoir du pauvre diable.

Résultat du désespoir : la bouteille... les cartes et... le reste.

Conclusion : dégoût de Dubois et son refus définitif de donner sa Geneviève à cet incorrigible.

Ferdinand triomphait donc sur les ruines, à moins que la Providence par un juste châtement, ne se servit de Jean pour punir Machiavel en jetant sa nièce dans

« On nous accuse, dit-il, de faire la politique des ralliés. Qu'est-ce à dire ? Si l'on prétend que notre but est de ramener, de « rallier » à la République les masses encore indécises, les soldats désabusés des anciens régimes, les citoyens assez patriotes pour sacrifier sans arrière-pensée et de bonne foi leurs espérances dynastiques, nous ne songeons pas à nous défendre d'un dessein dont nous nous faisons honneur. »

M. Barthou continue en disant qu'il repousse de toute la force de son indignation une classification intéressée et arbitraire qui fait des radicaux unis aux débris du boulangisme et aux collectivistes révolutionnaires les seuls républicains, les seuls démocrates, les seuls réformateurs.

Les Radicaux

Le Ministre examine ensuite point par point le programme du parti radical, qui n'est pas, d'après lui, celui de la République progressiste.

Les chefs de ce parti ont abandonné jour par jour, devant les difficultés d'application que le pouvoir révèle, tous les articles essentiels de leur programme : le projet de réforme fiscale, déposé par eux, n'est qu'une formule équivoque ; quant à la revision, ils ne sont d'accord entre eux ni sur le but, ni sur le moment, ni sur le moyen.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire, rien à corriger, rien à améliorer ? Non, mais il importe moins de reviser des textes que de corriger les mœurs. Le mal dont on souffre et dont, si l'on n'y prend garde, on risque de périr, tient à une fausse conception où à une fausse application du régime parlementaire et à la confusion des pouvoirs.

« Les lois ne sont rien, disait M. Léon Bourgeois il y a deux ans, continue M. Barthou, sans les mœurs, et toutes les revisions des constitutions politiques seront vaines tant que la revision de la constitution intellectuelle et morale de chacun de nous ne sera pas accomplie. »

« Nous n'avons pas d'autre programme et, s'il ne s'agissait que d'une telle revision, nous serions tout prêts à lui donner notre concours. »

Le Collectivisme

M. Barthou expose ensuite le danger des doctrines collectivistes :

« On ne transige pas, dit-il, avec de semblables doctrines. Toute transaction est une abdication qui commence. Elles ne cèdent rien, elles profitent de tout ce qu'on leur cède, et leur force, à vrai dire, consiste moins dans le succès direct de leur propagande et dans une adhésion réfléchie des électeurs que dans les complaisances inattendues auxquelles se laissent entraîner la faiblesse

coupable des uns et les perfides calculs des autres. Qu'importent les déclarations contre le collectivisme si les actes démentent les paroles, si les projets de loi par lesquels on veut les désarmer n'ont d'autre effet que d'accroître leur audace et d'éveiller leurs espérances, si les divergences sur les principes n'empêchent pas l'alliance entre les hommes ! »

Le Programme du Cabinet

Le Ministre déclare que le cabinet a la prétention d'apporter aux Chambres un programme précis de réformes pratiques qui répondent, plus que les formules sonores, aux besoins et aux vœux du pays.

« Nous déposerons, dit-il, dès la rentrée du Parlement, — pour ne parler que des plus essentiels, et sans entrer d'ailleurs dans des détails prématurés, — un projet de création de l'armée coloniale qui, par l'accord réfléchi et l'entente définitive de tous les services intéressés, permettra la réalisation, trop longtemps ajournée, d'une organisation de plus en plus indispensable et urgente ; — un projet de réforme du régime hypothécaire qui allégera la propriété de formalités surannées et vexatoires ; — un projet qui, sans rien sacrifier des intérêts légitimes, mettra l'organisation judiciaire en harmonie avec les progrès économiques de notre siècle ; — un projet, si impatiemment attendu dans nos régions, réglant la question des canaux du Midi. »

M. Barthou dit que, comme ministre de l'Intérieur, il a, en outre, préparé des lois nombreuses de décentralisation et un projet de réforme des Conseils de préfecture.

« Tels sont, messieurs, les projets les plus importants que nous soumettrons à l'approbation des Chambres. Il ne s'agit pas, bien entendu, exclusifs de la réforme fiscale qui doit avoir pour conséquence un important dégrèvement agricole, et à laquelle le gouvernement apportera, se réservant de les faire connaître à son heure, les modifications nécessaires. »

Après avoir dit que dès la rentrée la Chambre sera mise en situation de discuter le Budget de 1897, M. Barthou termine ainsi son discours :

« La politique que nous préconisons n'est faite assurément ni pour flatter les rêves chimériques des uns ni pour satisfaire les impatiences irréfléchies des autres. Mais en préférant les réalités aux promesses, en évitant les débats stériles pour faire place aux solutions pratiques et urgentes, nous avons le sentiment de traduire les vœux de la grande nation qui a poursuivi dans le travail et dans le silence son relèvement économique et moral avec une ténacité et un succès dont l'histoire du monde civilisé n'offre peut-être

clama hypocritement.

— Ah ! mon pauvre Gerbal ! Ne m'en veux pas, la place que je te réservais est prise depuis ce matin. Le patron en a disposé avant mon arrivée.

Gerbal essaya d'insister, mais c'était bien peine perdue. Ferdinand prit sa grosse voix et se refusa à « inventer » une place pour forcer la main au patron. Devant son allure autoritaire Gerbal s'en alla serrant les poings.

Il parcourut la ville : les affaires allaient mal partout. Chacun, désireux de modérer ses frais, arguait de la crise que la guerre avec la Chine allait déchaîner sur Lyon... Partout porte close.

Sans se laisser abattre, Gerbal continua ses démarches. Au bout de deux heures, il revenait bredouille.

Alors, désespéré :

— Vingt ans, s'écria-t-il, vingt ans que je travaille le fer et la fonte. Je ne puis pourtant pas me faire embaucher par les boueux de Lyon.

Midi sonna.

Il retourne chez lui, l'œil hagard, un rictus haineux au coin des lèvres, maudissant cette « société marâtre » qui lui enlevait le pain de la bouche.

Injuste dans sa rage, il ne voyait pas que son insuccès était la logique conséquence de ses désordres. N'est-ce pas le propre de l'orgueil humain d'imputer aux autres la cause de son infortune quand un regard audevant de soi vous en démontre l'origine.

Mme Gerbal, heureuse d'avoir vu son mari, depuis la veille, calme et sobre, persister dans ses bonnes résolutions, avait banni la haine de son cœur et, dans sa douleur de femme, revenait à lui presque radieuse de le voir ainsi métamorphosé.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 10

LE

MÉCANICIEN GERBAL

PAR

Paul TIMON

Ouvrage couronné par la Société de tempérance

V

On en fit un compositeur, plus tard un prote, c'est-à-dire quelque chose de plus qu'un ouvrier et de moins qu'un bachelier ès-lettres ?

Chez Venture comme partout ailleurs, Jean Valinier fut la plaie de l'atelier qu'il écœura par sa suffisance et son caractère insubordonné. Combien de fois Ferdinand Dubois en fut-il à souhaiter qu'un bon coup de fillet de police le débarrassât de cet insoumis provocateur ! Mais Jean Valinier eut toujours la chance de passer au travers des mailles. Ferdinand était profondément atristé. Cependant, comme il était père, il aimait au fond ce garçon-là, et, malgré ses graves défauts, il n'entendait point abandonner cet enfant à l'inconnu de la vie, sans avoir tenté de la lui rendre un peu facile.

Selon lui, le moyen le plus simple était de marier Jean.

Il n'est rien qui vous assoie un caractère comme le ménage avec son pot-au-feu, ses préoccupations quotidiennes, ses enfants et le reste... C'est pourquoi il avait résolu de lui faire épouser... sa nièce... Geneviève...

C'était, comme morale, un peu raide, mais qu'y voulez-vous faire ? Nous sommes bien obligés de constater.

pas un autre exemple.

Les agitateurs qui prétendent parler en son nom ne réussiront pas à tromper sa confiance. Sa sagesse est le principal secret de sa force, et les élections municipales, sur lesquelles les partis avancés avaient fondé pourtant bien des espérances, ont montré qu'elle restait fidèle à elle-même, à la politique d'union réparatrice, d'ordre et de progrès, qui lui a valu des amitiés précieuses et l'estime du monde.

C'est pour servir cette politique que nous avons accepté le pouvoir. Nous avons la ferme volonté de la défendre contre toutes les attaques.

Ce discours est accueilli par des salves d'applaudissements et aux cris prolongés de : « Vive Barthou ! »

L'ÉLECTION DE L'AVEYRON

Une élection législative à laquelle les radicaux avaient attaché, non sans raison, une importance capitale, vient d'avoir lieu à Millau, dans le département de l'Aveyron, en remplacement du regretté M. Clauzel de Coussergues. Un candidat républicain modéré M. Vidal de Saint-Urbain, et un candidat de l'extrême gauche, M. Balitrand, étaient en présence. Toutes les forces radicales-socialistes avaient été mobilisées pour la circonstance. Avec une ardeur dont bien des modérés devraient se montrer jaloux, les députés radicaux de l'Aveyron, jusques y compris M. Maruéjols, dont la conversion est toute récente, ont fait le cortège à M. Doumer qui a été le grand metteur en scène de cette énorme propagande. L'ancien ministre des finances de M. Bourgeois a multiplié les conférences, dans cette région, en faveur de son système d'impôt progressif sur le revenu. Samedi dernier, il rentrait en triomphateur à Paris, annonçant à tous ses amis que le succès de son candidat était assuré.

Les pronostics de M. Doumer étaient hasardeux et ses espérances étaient présomptueuses. Ce n'est pas le radical, c'est le républicain modéré qui a été élu à une majorité de plus d'un millier de suffrages. Le haut patronage de l'ancien collaborateur de M. Bourgeois a été très insuffisant pour convertir les populations à l'impôt sur le revenu. On nous disait il y a quelques semaines que le « pays » brûlait du désir de revoir M. Doumer aux affaires, M. Ricard, M. Mesureur et M. Guyot-Dessaigne. Le suffrage « restreint » lui-même avait fait entendre sa voix dans le Gers et dans l'Yonne ; à plus forte raison le suffrage universel allait-il se prononcer dans l'Aveyron, pour le ministère de la vertu et des grandes réformes démocratiques. Mais en dépit des efforts qu'on a prodigués pour le convaincre, il est

resté sourd à tant d'appels. L'éloquence de M. Doumer qui devait entraîner et enflammer la France entière, n'a même pas réussi à endoctriner les habitants de l'arrondissement de Millau.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Commission du budget

La commission a examiné vendredi le budget du ministère des finances.

M. Jumel, rapporteur, a notamment rappelé les économies réalisées par M. Georges Cochéry, dans la réorganisation de son administration centrale. Aux 115.000 francs provenant de cette réforme, le rapporteur a, d'accord avec le gouvernement, proposé d'ajouter une réduction de 30.000 francs sur les impressions, et une réduction de 25.000 francs sur les frais relatifs au rôle des taxes assimilées. Il a, d'autre part, indiqué que la suppression projetée de la division des domaines à Paris procurerait une autre économie de 10.000 francs ; le service sera fait, comme dans les autres départements, par la direction de l'Enregistrement et du Timbre.

De nouvelles économies pourront encore être réalisées par la suppression d'un certain nombre de sous-directeurs des contributions indirectes.

M. Jumel a formulé d'intéressantes observations en ce qui touche les réclamations provoquées par la fabrication des allumettes. Il a préconisé la substitution de machines au travail manuel, faisant ressortir que cette réforme produira des économies appréciables et conjurera les effets désastreux de la fabrication par les moyens actuels.

A ce propos, le rapporteur a signalé que le nombre des ouvriers atteints de névrose étaient beaucoup plus nombreux dans les usines de Pantin et d'Aubervilliers que dans celles de Marseille et d'Aix. A cette remarque, d'aucuns répondent que la différence constatée tient à ce que les usines d'Aix et de Marseille sont plus récentes, tandis que les anciennes usines de Pantin et d'Aubervilliers sont saturées de phosphore.

Toutefois, M. Jumel a révélé qu'on avait découvert qu'à Pantin un certain nombre d'ouvriers, parfaitement indemnes, avaient été déclarés atteints de névrose, ce qui leur permettait de se procurer du lait. On sait, en effet, que l'administration donne du lait aux ouvriers névrosés.

Les divers chapitres du ministère des finances ont été adoptés.

Ajoutons que, sur la motion de M. Siegfried, d'accord en cela avec M. Georges Cochéry, la commission a résolu d'affecter 500.000 francs aux travaux du chemin de fer du Soudan, en décidant que ses dépenses constitueraient désormais un budget annexe, analogue à celui qui existe pour le chemin de fer de la Réunion.

Le roi de Grèce à Paris

L'impression produite par le voyage de l'empereur de Russie et par les toasts qui en ont été la conclusion, a été telle qu'il se passera longtemps encore avant qu'on ne s'arrête aux autres incidents de la politique extérieure. D'après des renseignements fort sérieux, le voyage que le roi de Grèce vient de faire à Paris dans un inco-

gnito qui ne l'a pas toutefois empêché d'être reçu par le président de la République, mériterait cependant, assure-t-on, une certaine attention.

Le roi Georges, qui est l'oncle maternel du tzar, serait venu tout exprès en France pour appeler l'attention du gouvernement de la République sur la nécessité, — si l'on ne veut pas voir de nouveaux et prochains troubles surgir dans la péninsule des Balkans, et notamment en Macédoine et dans toute la Grèce, — de tenir au sultan un langage des plus énergiques. Ce ne sont pas seulement des arméniens qui ont été massacrés à Constantinople et qui courent le danger de l'être encore ; ce sont les Grecs et les chrétiens, appartenant aux diverses communions, qui risquent de devenir de plus en plus, si c'est possible, les victimes du fanatisme turc, à cette heure exaspéré par le sentiment même de sa fin prochaine et par les encouragements que lui donne Abd-ul-Hamid, aux yeux duquel ce fanatisme est la seule force qui lui reste encore. Dans tous les pays grecs, — le roi Georges n'a pas manqué d'insister sur ce point auprès de la France, de la Russie et des autres puissances, — s'organise à cette heure une ligue pour la défense des biens et des personnes, qui ne reculera devant aucun moyen non plus que devant aucun sacrifice, pour mettre un terme, ou tout au moins pour apporter quelque adoucissement à une situation aussi intolérable.

Paris, 19 octobre.

Le roi de Grèce a déjeuné ce matin chez Madame Carnot. A son arrivée, il a été reçu au bas de l'escalier par le capitaine Sadi-Carnot.

Assistaient à ce déjeuner, le général Billot, M. Hanotaux, l'amiral Besnard, les généraux de Boisdeffre et Jamont, MM. Jules Claretie et Edouard Detaille, M. Delyannis, le colonel de Reinech Majorton et les trois fils de madame Carnot.

LE VOYAGE DU TZAR

Darmstadt, 18 octobre.

L'empereur de Russie, qui avait reçu, à Vienne, la visite du duc d'Orléans, a reçu hier, à Darmstadt, celle du prince Victor Napoléon.

Wiesbad, 18 octobre.

Le tzar et la tzarine sont arrivés ce matin, à 10 heures 45. Ils ont été reçus à la gare par le grand-duc Constantin. Le tzar était en civil.

Les souverains se sont rendus immédiatement en voiture découverte à la chapelle grecque, située sur le Neroberg. Sur le parcours, l'empereur et l'impératrice ont été acclamés par une foule nombreuse, massée derrière les troupes qui formaient la haie. Dans la chapelle, l'archiprêtre Protopopof a présenté le pain et le sel au milieu des solennités du rite grec.

Wiesbaden, 19 octobre.

L'empereur de Russie a assisté hier, à l'église grecque, à la célébration du service divin. De l'église grecque l'empereur et l'impératrice de Russie, à qui la garnison a rendu les honneurs militaires, se sont rendus chez la grande-duchesse Constantin, avec laquelle ils ont déjeuné.

Ils sont rentrés ensuite à Darmstadt à 3 h. 1/2. Le tzar, le grand-duc Serge et le grand-duc de Hesse ont fait ensuite une promenade.

A 5 h. 1/2, le tzar a reçu M. de Wylie. Le soir, l'empereur et l'impératrice, accompagnés des autres personnages princiers, ont assisté au théâtre à la représentation d'*Aïda*.

banc de la défense, mais à cette barre où il devait venir en accusateur et en témoin.

Vous vous rappelez que cette voix éloquente qui naguère faisait retentir de sa parole puissante les échos du prétoire est celle de la victime ; vous vous souviendrez que le héros qui vous parle a failli tomber sous le couteau de celui qu'il défend.

Vous mettez votre sensibilité en garde contre les élans de sa sublime charité, vous vous défiez des accents de cette folie du pardon qui l'anime, vous songez que derrière lui, il y a la société qui a besoin d'être rassurée et protégée contre des forfaits aussi monstrueux que ceux du meurtrier.

Vous penserez que si la justice divine a le droit de pardonner, si les âmes aussi grandes que celles de la victime peuvent oublier, la loi, elle, n'est pas une sentimentale, la justice humaine a le devoir de punir et de châtier.

Dans l'intérêt de tous vous rendez un verdict implacable.

Le réquisitoire de l'avocat général se termina au milieu du tumulte des impressions échangées, du bruit des conversations particulières.

Puis, tout à coup, un silence de mort régna de nouveau dans la vaste salle, le président venait de donner la parole au défenseur.

Paul se leva : du regard, lentement, il parcourut l'auditoire, comme pour lire sur les visages l'impression produite par les paroles du ministère public.

Son œil rencontra celui de l'avocat général, il s'inclina légèrement alors pour remercier le magistrat des éloges qu'il venait si habilement de lui accorder, dans l'espérance de paralyser l'effet de sa plaidoirie.

Et se tournant vers Dubulle, il murmura doucement :

— Du courage, mon ami, avec l'aide de Dieu je vous sauverais !

A la vue de Sèveux qui debout redressait encore sa

haute taille, comme pour dominer plus facilement son auditoire, la large manche de sa robe noire épinglée à l'épaule veuve de son bras, un frisson parcourut la foule curieuse qui se pressait dans la salle.

Avec la cicatrice qui lui balafrait le front, son teint pâle deconvalescent et la petite flamme que mettait sur sa poitrine le ruban de la légion d'honneur, il impressionnait profondément, étrangement, l'assistance.

Instinctivement, ses collègues, qui se souvenaient des éclats de son éloquence d'autrefois, s'étaient découverts comme pour saluer un maître retrouvé après une longue absence, un homme qui honorait et faisait jaillir de la corporation.

Paul, se tournant vers le jury, sans précautions oratoires banales, pressé de vaincre, débuta par les dernières paroles de l'avocat général.

Il sentait bien que devant le réseau de preuves accablantes dont l'avait enveloppé le magistrat accusateur, sa cause restait à peine défendable au seul point de vue humain. Il vit que si les sympathies de la salle étaient pour lui le jury, lui, s'était cuirassé d'impassibilité, se défiant des appels de sa charité, il comprit à l'aspect sombre et menaçant de la cour qu'on se tenait en garde contre les effets de son éloquence tant redoutée.

Il pressentit que sa plaidoirie qui ne pouvait rien espérer d'une logique rigoureuse, car la logique proclamerait la culpabilité de Dubulle, devait être en apparence froide, sobre, raisonnée, et qu'à ce titre seulement il triompherait peut-être de la défiance du jury, des sévérités de la cour.

— « On vous a dit tout à l'heure, messieurs, commença-t-il, que la loi n'était pas une sentimentale, je ne chercherai pas à vous prouver le contraire.

Monsieur l'avocat général vous a mis en garde contre mes paroles, il m'a représenté comme une victime venant crier grâce et miséricorde pour son meurtrier.

A quoi bon ?

Je vois bien un accusé et des juges, je cherche en

L'alliance Franco-Russe

St-Petersbourg, 19 octobre.

A propos de la continuation ininterrompue des commentaires des journaux allemands et autrichiens concernant l'alliance franco-russe, les *Novosti* font observer que cette alliance étant un fait accompli, il est maintenant trop tard pour en discuter les avantages ou les désavantages, au point de vue des puissances européennes, dont toutes les aspirations égoïstes doivent se taire en présence de cette considération, qu'elle garantit la paix générale.

En Russie

Les journaux du soir publient la dépêche suivante :

« Vienne, 18 octobre.

» Une dépêche de Pétersbourg, publiée par la *Neue Freie Press*, dit que les régiments des circonscriptions de Kharkof, d'Ojessa et de Kiew, c'est-à-dire des circonscriptions du Sud-Ouest, ont reçu l'ordre de rappeler les officiers en congé ou de réserve. »

On croit que c'est là le commencement d'une mobilisation partielle de l'armée russe.

La dépêche ajoute qu'on croit que la Russie va recevoir de l'Europe la mission d'occuper Constantinople.

En Espagne

Madrid, 19 octobre.

Trois mille hommes de renfort partiront le 12 novembre pour les Philippines avec quatre généraux.

Suivant une dépêche de Cuba, la canonnière *Contramaestre* a fait feu près de la Trinidad sur un vapeur filibustier qu'on suppose être le *Laurada* et qui est parvenu à s'échapper.

En Allemagne

Berlin, 19 octobre.

On télégraphie de Strasbourg que, pendant leur transport vers les garnisons allemandes auxquelles ils étaient affectés, les conscrits d'Alsace-Lorraine se sont livrés à de sérieux désordres. C'est surtout pendant la halte du train militaire à Radstadt que la surexcitation des esprits devint très grande : les conscrits brisèrent tout ce qui leur tomba sous la main dans les salles d'attente, et ce n'est qu'avec la plus grande peine que les sous-officiers qui les convoyaient purent les faire monter en wagon. A Carlsruhe et Heilberg, les mêmes manifestations bruyantes se renouvelèrent, les désordres se continuèrent même en route, les glaces des portières furent brisées, et, par suite du fonctionnement du signal d'alarme, le train fut arrêté à diverses reprises. Ce n'est qu'à Darmstadt que l'ordre fut rétabli ; la batterie d'artillerie qui avait pris position à la gare n'eut point à intervenir.

Fin de Grève

Paris, 16 octobre.

M. Turrel, ministre des travaux publics, a eu ces jours derniers plusieurs entrevues avec M. Mascart, président du conseil d'administration des mines de Grand'Combe. Il a obtenu que celui-ci télégraphât à M. Graffin, directeur des mines de la Grand'Combe, d'accepter les propositions des ouvriers.

Une dépêche du préfet du Gard vient de faire connaître au ministre des travaux publics que, dans une réunion publique tenue ce matin à dix heures, les grévistes ont voté par acclamation la

vain la victime !

La victime... est-ce moi ? l'homme heureux que la bonté divine a comblé de ses faveurs, à qui le bonheur sourit, que toutes les sympathies entourent.

Vous conviendrez à ce compte que tout le monde voudrait subir les mêmes épreuves que moi.

Puisqu'il n'y a plus de victime, il n'y a plus d'accusé, et l'homme qui est assis là sur ce banc d'inferme peut attendre votre verdict avec confiance.

On l'accuse de vol, il avoue même, soit. Mais quel vol a-t-il commis ? Un de ceux précisément que la loi ne saurait frapper sans être une sentimentale. Il a voulu me ravir le bonheur, et le bonheur est du domaine public ; heureux ceux qui savent l'enchaîner et s'en rendre dignes.

Il a voulu m'assassiner, dit-on ! soit encore. Mais il n'y a pas de crime, vous ne vous trouvez qu'en face d'une tentative avortée ; et je refuse de porter plainte. Serez-vous plus impitoyables que moi, frappez-vous implacablement un homme que je ne veux pas accuser ? On a réclamé de vous au nom de la société un verdict sévère. Certes, les honnêtes gens ont le droit de se défendre et de se soutenir mutuellement.

Mais, ici, il n'est nullement question d'un crime qui intéresse la société. C'est aux miens et à moi seulement que s'adressait la haine de Dubulle, et nous lui avons pardonné depuis longtemps.

Demandez à l'homme qui pleure en ce moment s'il rêve d'autres crimes, demandez à ce malheureux que la divine Providence a touché enfin de sa grâce et qui se repent amèrement de ses égarements et de ses erreurs, demandez-lui quelle est l'espérance qui l'anime et le soutient en ce moment.

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 69

HAINES MORTELLES

Par A. DES ORMEAUX

TROISIÈME PARTIE
LA RENCONTRE

IV

En cour d'Assises

— Vous aviez, s'écria-t-il, tout ce qu'il fallait pour être heureux, le ciel semblait vous protéger, la fortune vous souriait, vous étiez entouré de l'affection d'amis dévoués et sincères ; vous aviez pour vous encourager les exemples de votre bienfaiteur, les conseils de votre vénérable mère que votre odieuse conduite a tuée.

Qu'avez-vous fait de tous ces dons ?

Vous les avez tournés contre ceux qui vous proté-

geaient, vous avez mis votre intelligence au service du mal, vous êtes devenu fustigateur, voleur, assassin.

Et poursuivant sa tâche de justicier, l'avocat général, dans une sombre évocation, prenant un à un les crimes du meurtrier, les lui jetait à la face, mettant en lumière sa haine féroce, son génie du mal que rien n'avait pu désarmer. Puis, quand il eut achevé ce triste tableau, quand il eut parcouru jusqu'au bout l'interminable liste des crimes de Dubulle, il se tourna vers les jurés :

— Tout à l'heure vous entendrez la défense, messieurs, dit-il ; laissez-moi vous mettre en garde contre les charmes et les séductions de son ardente parole.

Quand l'éminent avocat se leva pour me répondre, vous vous direz, messieurs, que sa place n'était pas au

fin de la grève et la reprise du travail qui commencera demain.

La Grand'Combe, 16 octobre.

Une réunion de 4,000 ouvriers a eu lieu sur le plateau de Bouzac, en présence des représentants de la compagnie, du procureur de la République, du sous-préfet, du juge de paix et des délégués des grévistes.

Il a été donné lecture du procès-verbal approuvant les décisions prises dans la réunion de conciliation tenue à la sous-préfecture d'Alais, le 9 octobre, et contenant la promesse que les ouvriers ne seraient pas renvoyés pour faits de grève.

Les ouvriers se sont formés en colonne et ont fait le tour de la ville en chantant. Un bouquet a été offert par le président de la grève au vice-président du conseil d'administration.

Alais, 17 octobre.

A la Grand'Combe, les ouvriers sont ce matin dans la proportion des quatre cinquièmes. Dix-sept gendarmes ont rejoint ce matin leurs brigades respectives.

A Lajasse, à la compagnie Mokta-el-Hadid, 37 ouvriers seulement sur 1,000 environ, sont entrés ce matin. Les grévistes veulent obtenir les mêmes concessions que ceux de la Grand'Combe. Des entraves à la liberté du travail se sont produites hier au soir et ce matin.

Le sous-préfet d'Alais et le procureur de la République se sont rendus à Lajasse ce matin.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Arrêté sur les vélocipèdes

Le maire de Cahors vient de prendre l'arrêté suivant :

Article premier. — La circulation des vélocipèdes est formellement interdite sur la place de la République et sur la promenade Fénelon ;

Art. 2. — Des placards donnant avis de cette interdiction permanente seront placés aux extrémités des dites place et promenade ;

Art. 3. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux compétents ;

Art. 4. — M. le commissaire de police et les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Nos félicitations à M. le maire pour son arrêté ci-dessus, que toutes les mères de famille attendaient avec tant d'impatience.

L'Égout de la rue St-Géry

Dans une des séances de la session de mai, la majorité du conseil municipal actuel, 15 voix contre 9 et une abstention, a commis une lourde faute en refusant, contrairement à la proposition Cagnac, le renvoi, à une nouvelle étude, du projet de construction de l'égout collecteur de la rue St-Géry.

L'auteur du projet, qui aurait dû savoir que la Cie d'Orléans exigerait qu'il soit établi sur l'axe du passage inférieur métallique des allées des Soupirs et non au droit d'un de ses piedroits, devait faire connaître au conseil municipal les difficultés d'exécution d'un pareil travail dans une rue de 3 mètres de largeur à peine, les dangers pour la solidité des maisons riveraines, par suite, les procès intentés à la Ville par les propriétaires lésés, et enfin l'obstacle que les nombreuses courbes nécessitées opposeront au bon fonctionnement de l'ouvrage.

La maison Cluzel, dont les fondements ont été ébranlés par les travaux déjà exécutés, se lézarde tous les jours et les mouvements qui en sont la conséquence, empêchent le propriétaire, bien débonnaire ce nous semble, de fermer portes et fenêtres, ce qui n'est guère agréable pour la saison. Le mur de clôture Murat s'est éboulé. Il ne sera parlé que pour mémoire du mur Aymeric, que l'entrepreneur, gêné par ce mur, dans l'exécution de ses travaux, a démoli de sa propre autorité sans en avoir, au préalable, prévenu le propriétaire. Quel comble !

Le sieur Cluzel commence la danse, c'est-à-dire fait un procès à la Ville. Ce ne sera pas le dernier.

Notre municipalité, toujours soucieuse des intérêts de ses administrés, au lieu de reconnaître franchement son erreur (ce serait trop beau), persiste dans sa manière de voir et continue sa grande œuvre. L'effon-

drement d'une maison accompagné de mort d'homme, pourra seul l'arrêter dans son entêtement, son ignorance légendaire et sa majestueuse suffisance.

Et toujours la même conclusion : payons contribuables !

L'accident de M. Rey

M. Rey, le sympathique député de la deuxième circonscription de Cahors, s'était rendu samedi matin dans son chai pour se rendre compte de l'état de sa vendange.

Ayant voulu monter sur un cerceau de cuve il glissa si malheureusement qu'il se fit deux contusions assez graves, l'une à la poitrine, l'autre au genou gauche.

L'état de M. Rey n'a rien d'inquiétant ; il en sera quitte pour quelques jours de repos.

M. Druard

M. Druard, précédemment nommé préfet de la Nièvre et non installé, est nommé préfet de l'Allier.

Assises

Les assises du département du Lot, pour le quatrième trimestre 1896, s'ouvriront à Cahors le lundi 16 novembre 1896, sous la présidence de M. Delord, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges.

Parquet de Gourdon

M. Fialon, procureur de la République à Gourdon, est nommé procureur à Dax.

M. Janot, substitut à Valence, est nommé procureur à Gourdon.

Ecole de dessin

L'ouverture de l'école de dessin est fixée au mardi 3 novembre prochain.

Ces cours auront lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, de 8 à 9 heures 1/2 du soir.

Pour être admis à suivre les cours, les élèves devront être âgés de 11 ans au moins.

Pour l'inscription, s'adresser chez M. Calmon, directeur de l'école, 3, rue du Séminaire, avant le 1^{er} novembre.

CONCERT

Donné par l'Orphéon de Cahors

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que le prochain concert offert par l'Orphéon à ses membres patrons et dames patronnesses, aura lieu le dimanche 15 novembre prochain, dans la salle du théâtre.

Syndicat des viticulteurs

Samedi a eu lieu à la mairie de Cahors une importante réunion des viticulteurs du département du Lot. Elle était présidée par M. Costes, maire de Cahors, assisté de MM. Delport, conseiller général et Drouhault, professeur départemental d'agriculture.

Il a été donné communication d'une lettre de M. Rey, député du Lot, s'excusant, par suite d'un accident qui lui est arrivé, de ne pouvoir assister à cette séance.

M. Drouhault expose longuement et fait ressortir les avantages du syndicat en formation, qui a pour but de faire classer et écouler les vins du Lot.

Après les observations de plusieurs membres, il a été procédé à la nomination d'une commission provisoire chargée d'élaborer les statuts du syndicat.

Elle fera connaître le résultat de ses travaux dans une assemblée générale qui se tiendra dans les premiers jours de novembre.

Crue du Lot

Les pluies que nous subissons depuis quelques jours ont provoqué une légère crue du Lot. Les eaux charrient de nombreuses épaves, ce qui fait augurer une forte crue, à moins que le temps ne se mette au beau.

Arrêté sur les chiens

Par arrêté de M. le Maire de Cahors : La circulation des chiens qui ne seraient point muselés ou tenus en laisse est absolument interdite pendant deux mois (du 15 octobre au 15 décembre) ;

Les chiens trouvés errant sur la voie publique seront mis en fourrière et abattus, s'ils ne sont pas réclamés dans les 48 heures.

Le départ de la classe 1895

Le ministre de la guerre vient de fixer de la manière suivante le départ des jeunes soldats de la classe 1895 et des ajournés des classes 1894 et 1893 :

Le jeudi 12 novembre, seront mis en route les jeunes gens n'accomplissant qu'une année de service en qualité de dispensés, fils de veuve, frères de militaires, étudiants, etc.

Les hommes appelés pour trois ans partiront le 14 et le 16 novembre. De même que l'année dernière, les conscrits rejoindront directement leur garnison.

Une excellente mesure

Une excellente mesure vient d'être prise par M. le Ministre de la guerre. Par une circulaire, il prescrit aux chefs de corps de prévenir, par télégramme, les familles des militaires qui, par suite d'accident ou de maladie, sont en danger de mort.

Mais, il arrive que la famille étant peu fortunée, ne peut répondre à cet avis.

Afin d'obvier à cette situation, M. le Ministre de la guerre vient de prendre des mesures pour que le transport de ces familles soit effectué par les chemins de fer à prix réduit.

Accident

Samedi matin, vers sept heures 1/2, François Issaly, laveur au dépôt de la gare de Cahors, a été tamponné entre deux wagons.

Grâce aux soins qui ont été prodigués au blessé, son état est aussi satisfaisant que possible.

Société agricole et industrielle du Lot

Présidence de M. DUFOUR, vice-président

Dans sa séance du 17 octobre, la Société agricole et industrielle du Lot a accordé les primes proposées dans le programme qu'elle avait publié le 30 mai 1896, pour l'arrondissement de Gourdon ainsi qu'il suit :

CONCOURS DE VIGNOBLES

1^{re} Catégorie. — Prime de 250 francs à M. Rodés, propriétaire à Peyrilles.

2^e Catégorie. — Prime de 150 francs à M. Murat, propriétaire à Peyrilles.

De 100 francs à M. Lacombe Pierre, à Déga-gnac.

Rappel de prime d'honneur à M. le vicomte de Ferron, propriétaire à Plumegal, commune de Creysse, canton de Martel.

Diplôme d'honneur, à M. Bastardie, régisseur chez M. le vicomte de Ferron, à Plumegal, commune de Creysse.

Drainage et Irrigations

Prime de 100 francs à M. Bargues, à Laver-cantière.

Plantations d'arbres fruitiers

Prime de 60 francs, à Mme Lagarde, à Belair-Gourdon.

Vieux serviteurs agricoles

Prime de 60 francs à M. Boudet, à Peyrinhac, 32 années de services.

Prime de 40 francs à Mlle Salgues, à Ussel, 51 années de services.

Prime de 30 francs à M. Terrier, de Loupiac, 31 années de services.

Prime de 20 francs à M. Lespinasse, à Fajoles, 23 années de services.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 5 Octobre

Présidence de M. H. Valette président semestriel.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

Il signale : dans le *Bulletin héraldique de France*, octobre 1895, la généalogie de la famille des Durfort-Boissières-Léobard, qui appartenait au Quercy ;

Dans le *Bulletin du ministère de l'instruction publique*, un mémoire de M. l'abbé Taillefer intitulé : *Une page de statistique ou Cazillac en 1895 et 1875* ;

Dans le *Bulletin du Club des touristes*, une notice historique et descriptive d'Agen à Cahors, par M. Dubourg ;

Et enfin dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze* (t. XVIII, 1^{re} liv.), une étude de M. Champeval sur la géographie ancienne et moderne de la Corrèze, où l'on trouve indiquées les appartenances des châtellenies de Turenne, Martel, Saint-Céré, Montvalent, Gagnac Creysse et Bétaille.

Le même recueil (tome XVIII, 2^e liv.), renferme une communication de M. l'abbé Galabert donnant l'inventaire du mobilier de Florard de Ginolhac, évêque de Tulle, dressé le 15 mars 1586 au château de Ginolhac (près Labastide-Murat, Lot), où ce prélat venait de mourir.

Ce fascicule contient aussi une note de M. Champeval sur le sceau de la ville de Figeac. M. le colonel Blin communique une lettre autographe du maréchal de Saint-Arnaud, adressée le 11 août 1854, au maréchal Canrobert à la suite de l'incendie de Varna (Turquie).

A l'unanimité des membres présents, la Société adopte la motion suivante, qui sera envoyée à M. le ministre des affaires étrangères avec prière de la transmettre à Leurs Majestés impériales Russes :

« La Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, est heureuse d'adresser à Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice de Russie, l'hommage de son plus profond respect et de leur exprimer leur vive sympathie pour la grande nation russe. »

Les fausses déclarations

Le ministre des travaux publics vient d'adresser une circulaire aux administrateurs des compagnies de chemins de fer, en vue de prévenir les fausses déclarations sur le fond ou la nature des marchandises présentées au transport.

Nous extrayons les passages suivants de cette circulaire :

« Les gares acceptent parfois des déclarations sans signature ou revêtues simplement d'un timbre de raison commerciale. La contravention ayant été relevée seulement contre celui qui la commise, il est arrivé que des délinquants ont échappé à toute répression, faute de la preuve matérielle qu'ils étaient bien les auteurs des contraventions. L'article 42 des conditions d'application de vos tarifs de petite vitesse, l'article 47 pour la grande vitesse, vous donnant le droit de refuser toute expédition qui n'est pas accompagnée d'une déclaration signée, il vous sera facile d'éviter à l'avenir pareil inconvénient.

» D'autre part, un jugement récent du tribunal de Boulogne a dénié au commissaire de surveillance le droit de faire ouvrir les colis pour constater que leur contenu est conforme à la déclaration, mais ce droit appartient à vos agents et le tribunal a reconnu, en outre, que le commissaire pouvait assister à l'ouverture, et même requérir les agents de la compagnie d'avoir à y procéder en sa présence.

» Quelque contestable que soit cette jurisprudence, j'invite les commissaires à s'y conformer provisoirement, et vous prie de donner des instructions à votre personnel pour qu'il obtempère aux réquisitions, même verbales, qui lui seront données par l'agent du contrôle de l'Etat pour faire ouvrir les colis suspects.

» Enfin, je prescris à MM. les contrôleurs généraux de l'exploitation commerciale, quand ils transmettront au parquet un procès-verbal à fin de poursuites, d'aviser votre compagnie pour qu'elle puisse se porter partie civile. »

FÊTE DE LA TOUSSAINT

1^{er} Novembre 1896

Extension de la durée de validité des billets D'ALLER ET RETOUR

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets aller et retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. n^o 2, du vendredi 30 octobre inclus au lundi 2 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mardi 3 novembre.

Les Billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par ledit Tarif lorsqu'elle expirera après le 3 novembre.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournées artistiques MONTI

Mercredi 28 octobre

Avec les concours d'artistes des théâtres du Vaudeville et du Gymnase de Paris, M. Monti, de l'Odéon, donnera sur notre scène deux ouvrages du répertoire courant de la Comédie-Française :

LE LÉGATAIRE UNIVERSEL

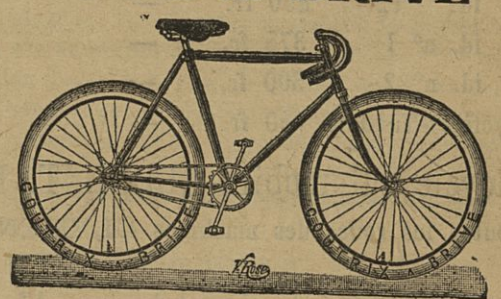
Pièce en cinq actes, de REGNARD

George Dandin

Pièce en trois actes de MOLIÈRE

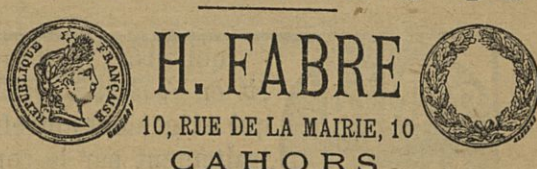
Les habitués de notre théâtre ont assurément gardé un trop bon souvenir des représentations données par M. Monti, pour manquer l'occasion de passer encore avec lui une intéressante et joyeuse soirée.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOUË D'OR



H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10 CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE Dorure et Gravure sur Métaux LUNETTERIE & OPTIQUE

Achat de Matières Or, Argent et Platine Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS Marque déposée « CRISTAL DIAMANT » Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 18 octobre. — V^{me} Nacla : Chronique mondaine. — E. Mathieu d'Aurillac : Côte à côte. — Jean Aicard : Notre-Dame-d'Amour (suite). — Pierre Sales : La Fée du Guillo (suite). — Constant Améro : Miliza (suite). — Tony Révillon : Aventure de guerre (suite). — Léon Tolstoï : Napoléon et Alexandre (suite). — Dr Health : Causerie du docteur.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE Constituante Législative, Convention, Directoire, d'après 2000 peintures, gravures, sculptures, estampes, Médailles, objets..., du temps, sous la direction de M. Armand Dayot, inspecteur des beaux-arts. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

Voici un extrait des 42 planches contenues dans le 24^e fascicule :

La campagne d'Italie : Bonaparte au pont d'Arcole. — Bataille de Roveredo (3 septembre 1796 ; bataille de Saint-Georges, près Mantoue, 15 septembre 1796). — Attaque des Antrichiens sur Kehl, repoussée par les Français, le deuxième jour complémentaire an IV. — Marceau (d'après un crayon du temps). — Mort de Marceau (19 septembre 1796, d'après un dessin original de Le Barbier). — Passage du pont d'Arcole (les 25, 26 et 27 brumaire an V). — Bataille de Rivoli (d'après Philippeaux). — Bataille de la Favorite (17 janvier 1796 ; reddition de Mantoue ; la garnison de Mantoue met bas les armes devant le général Sérurier, février 1797). — Pièces satiriques sur la campagne d'Italie. — Traité de Tolentino, etc. — Toutes ces images sont accompagnées d'un texte explicatif, etc.

Prix de ce fascicule in-4^o oblong... 60 c.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 17 octobre 1893 : Curiosités cyclistes : X..., ingénieur. — L'empaquetage du sel à Java. — Les champignons vénéneux : J. Poisson. — Le magnétisme de la magnétite. — Le principe de Doppler et la méthode Doppler-Fizeau : C.-E. G. — Montres curieuses Planchon. — L'éclairage domestique à l'acétylène : E. H. — Le solscope : A. Anthoinoz. — Correspondance : Stanislas Meunier. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 12

octobre 1893 : Ch. de Villeménil. — La force motrice en France : J. L. — Photographie d'une balle en mouvement : G. T.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (N° 20)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Recettes et procédés utiles. — Bibliographie. — Un numéro, 0 fr. 50.

Le Train de 8 h, 47, par Georges Courteline, ce livre d'une gaieté si originale, dont l'immense succès a classé de suite le jeune auteur parmi nos meilleurs écrivains, paraît en livraisons illustrées chez l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

L'ouvrage est illustré par Albert Guillaume, dont le talent s'allie admirablement avec celui de Courteline. Des dessins tirés en couleurs illustrent chaque livraison.

Envoi franco de la première livraison gratuite. La première série, composée de cinq livraisons, est envoyée franco également, contre 50 centimes en timbres-poste.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. —

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

La Nouvelle Revue

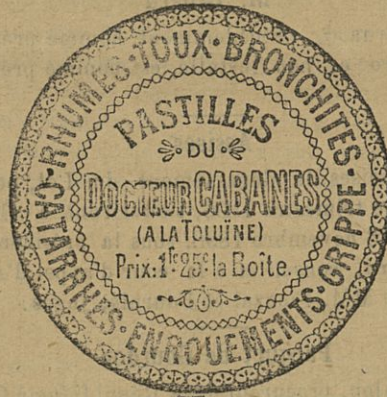
18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois	
	Paris et Seine	50 ^{fr}	26 ^{fr}	14 ^{fr}
	Départements	56	29	15
	Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.



Out, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph^{ie} DERBEQU, 24, Rue de Charonne, Paris
ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

ALMANACH UNIVERSEL

1897

Le Père la Charrue

J'ai deux grands bœufs dans mon étable.
Pierre Dupont.

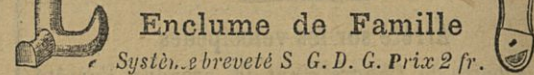


Se vend à CAHORS :

Chez Jean LARRIVE, fils aîné
16, Rue de la Liberté

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Brevet S. G. D. G.



Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

GRANDE MARQUE NATIONALE

CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

Clement

La plus réputée — La meilleur marché

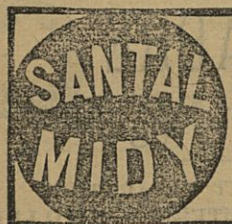
Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p ^{re} dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. extra 450 fr. —	id. n° 1 id 450 fr. —
id. n° 1 375 fr. —	id. n° 2 id 375 fr. —
id. n° 2 300 fr. —	Tricycle pour dames 700 fr. —
Bicyclette-Tandem 750 fr. —	Tricycle pour hommes 700 fr. —

Tricycle automobile CLÉMENT, Prix : 1,600 fr. avec le moteur Dion et Bouton.

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demandez le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.



Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiatés et les injections.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

IMPUISSANCE de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique : Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France..... 5 fr.
Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrierie

Henri SÉGUY

en

Faux bois

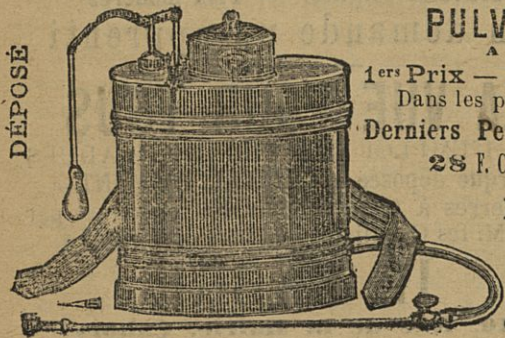
tous genres

Marbre

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.